



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261019-42DEL_CM131026-AU
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOU Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOU El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

42 Archives municipales - Désherbage et destruction des ouvrages et documents de la bibliothèque

■ Rapport de présentation :

Peggy MOUELLÉ, Adjointe

Le service des archives municipales possède une bibliothèque importante comprenant des ouvrages et de la littérature grise (documents divers produits pas des institutions), organisés suivant la classification décimale de Dewey (série AM), des bulletins municipaux (série AMBM), et des publications des sociétés historiques et associations locales (série AMBH).

Afin de proposer correctement des documents aux usagers, les archives ont réorganisé, classé et trié les 1 250 ouvrages, l'objectif étant de rendre accessibles au public des collections attractives, pertinentes et actualisées.

Dans le cadre de cette réorganisation, le service a mené un « désherbage » en retirant de la bibliothèque les ouvrages en mauvais état physique, dont la réparation serait impossible ou très onéreuse, les ouvrages dont le contenu est obsolète, les exemplaires devenus trop nombreux par rapport aux besoins, ou ceux ne correspondant plus à la demande des usagers des archives.

Les ouvrages de la bibliothèque des archives appartiennent au domaine public et une délibération du conseil municipal est nécessaire pour les faire sortir définitivement du patrimoine de la collectivité.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le déclassement des ouvrages et documents mentionnés dans l'inventaire annexé à la

- présente délibération
- D'autoriser l'archiviste à détruire les ouvrages et documents mentionnés dans l'inventaire annexé à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261019-42DEL_CM131026-AU

■ **Le conseil municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1311-1 alinéa et L2121-29,
Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2141-1,
Vu l'avis de la commission « Culture, Vie Associative, Mémoire et Patrimoine Historique » en date du 14 septembre 2026,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'autoriser le déclassement des ouvrages et documents mentionnés dans l'inventaire annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser l'archiviste à détruire les ouvrages et documents mentionnés dans l'inventaire annexé à la présente délibération.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

19 OCT. 2026

Omar YAQOUB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance